

Et si on l'appelait « TVA emploi » ?

20/09/2007 - Jacques Marseille - © *Le Point* - N°1827

Il suffit parfois de peu pour faire la pédagogie d'une réforme nécessaire : nommer les choses par leur nom. TVA « sociale » : associer un impôt, par nature impopulaire, et une ambition, quelle drôle d'idée pour une mesure dont l'objectif majeur est de relancer la compétitivité des entreprises, la croissance et l'emploi ! Pourquoi ne pas avoir associé l'objectif, l'emploi, au moyen, la TVA.

Comme souvent, l'arithmétique la plus élémentaire permet de mieux comprendre les choses.

Premièrement, la France est un pays où la productivité par heure travaillée est très élevée. Selon le rapport bisannuel du BIT sur les indicateurs clés du marché du travail basé sur les données de 2006, les travailleurs français se classent au troisième rang mondial, derrière les Etats-Unis et la Norvège. Par heure travaillée, ils créent 35,08 dollars de valeur ajoutée, contre 35,63 dollars pour les Américains et 37,99 dollars pour les Norvégiens.

Deuxièmement, la France est le pays où les cotisations employeurs pesant sur le salaire sont, de très loin, les plus élevées. Selon *Taxing Wages*, le dernier rapport de l'OCDE pour 2006, en proportion du salaire brut moyen elles se montent à 42,3 %, devant l'Italie (33,2 %) et la Suède (32,4 %). Pour information, elles s'élèvent à 21 % en Allemagne, à 10,5 % au Royaume-Uni, à 7,8 % aux Etats-Unis et à 0,7 % au Danemark.

Troisièmement, la France est l'un des pays où le taux d'emploi, c'est-à-dire le nombre de personnes de 15 à 64 ans qui travaillent par rapport au nombre total de personnes de 15 à 64 ans, est le plus faible. Selon l'enquête Eurostat pour 2005, il s'élevait à 63,1 %, loin derrière le Danemark (75,9 %), les Pays-Bas (73,2 %), la Suède (72,5 %) et le Royaume-Uni (71,7 %).

Tous les lecteurs qui auront trouvé la solution à cette équation auront compris la nature des enjeux et l'importance de cette TVA, qu'il faut désormais appeler « TVA emploi ». Pour faire court, la solution du problème est la suivante. Comme, en France, le coût du travail pour les entrepreneurs est plus élevé que partout ailleurs, ils embauchent peu (d'où un taux de chômage plus élevé), délocalisent leurs entreprises là où le travail est moins cher et tentent (avec succès) d'accroître la productivité de ceux qui travaillent en France, au prix d'un stress au travail dont toutes les enquêtes soulignent l'intensité.

Autre problème : élaboré à la Libération pour garantir aux salariés un revenu de remplacement en cas de maladie, d'accident du travail ou au moment de la retraite, le système français de protection sociale repose pour l'essentiel sur un système de cotisations prélevées sur le salarié et son employeur. Il reflète le choix des fondateurs de la Sécurité sociale pour un système qui créait un lien entre le revenu professionnel et la prestation, garantissait l'autonomie de la Sécurité sociale par rapport au budget de l'Etat et fondait la légitimité de la gestion des régimes sociaux par les partenaires sociaux.

Or, avec l'évolution de notre société depuis cette date lointaine, un certain nombre de prestations créées pour garantir un revenu ou couvrir un risque ne supposent plus un versement préalable de cotisations. C'est le cas du RMI, qui assure un revenu à ceux qui n'ont pas acquis par leur travail de droits à prestations, et de la CMU, qui est accordée sans condition à toute personne résidant sur le territoire national de façon régulière et dont les revenus n'excèdent pas un plafond déterminé. C'est aussi le cas des allocations familiales, qui sont versées à tous les foyers de résidents, même inactifs. Comment justifier que ces protections nouvelles - qui sont légitimes - soient uniquement financées par le biais des cotisations qui pèsent sur le travail ?

Même si la CSG, créée par Michel Rocard, a soulagé en partie le poids de la charge, en faisant basculer sur l'impôt une partie de ce financement, il reste beaucoup à faire pour s'aligner sur les pays où les cotisations employeurs sont nettement plus faibles et le taux de chômage nettement moins élevé.

En baissant ces cotisations et en faisant porter sur la consommation, qui concerne toute la population - et non plus seulement les salariés -, une partie de ce financement, la « TVA emploi » réduirait le coût de la main-d'oeuvre sans que les salaires nets soient diminués - ils pourraient même être augmentés. Au Danemark, où elle a été appliquée entre 1987 et 1989, pour être portée à 25 %, la « TVA sociale » n'a pas eu d'effet sur l'inflation, mais elle s'est accompagnée d'une baisse considérable du taux de chômage, d'une croissance élevée et d'une balance commerciale positive. En Allemagne, la mise en place d'un mécanisme similaire depuis le 1er janvier 2007 (taux de TVA passé de 16 à 19 %, sauf sur les produits alimentaires) a légèrement accru le taux d'inflation.

C'est l'occasion de rappeler que la formidable hausse du pouvoir d'achat des Français au temps des Trente Glorieuses (un triplement du niveau de vie en trente ans) s'est accompagnée d'une inflation annuelle moyenne de plus de 5 % (ce qui serait aujourd'hui considéré par Jean-Claude Trichet comme le cauchemar absolu) et d'un chômage nul. A tout prendre, que vaut-il mieux ?